

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 09 juin 2023

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

09-06-2023-03

Date de convocation le 30/05/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 09

Procurations : 5

Votants : 14

Le neuf juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes ETCHART, BAZIARD, GUITTONNEAU, et ainsi que MM. CLAVÉ, LAPETRE, LETARGUA, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, et SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élu : M. SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : Mme GRAUX pouvoir à M SALEFRANQUE

Mme LOQUET pouvoir à M LETARGUA

M HILLOOU pouvoir à Mme GUITTONNEAU

M CAMGRAND pouvoir à M CLAVÉ

Mme DAUBAS pouvoir à Mme BAZIARD

OBJET : CLASSEMENT DE LA PARCELLE BB 169 EN VOIRIE COMMUNALE (PARCELLE CARDOSO)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a procédé à l'acquisition par acte notarié du terrain d'assiette de la voie desservant le lotissement DARRIGRAND

Il s'agit de la parcelle cadastrée section BB 169 d'une superficie de 31 m².

Il précise que cette voie pourrait être incorporée et classée dans la voirie communale, l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière dispensant d'enquête publique les classements et déclassements des voies communales, sauf lorsque l'opération a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, ce qui n'est pas le cas ici.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de classer la voie dans la voirie communale, le tout conformément au plan parcellaire ci-annexé.

CHARGE le Maire de procéder aux démarches nécessaires à cette opération, notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID : 064-216403964-20230614-09_06_2023_03-DE

